



Communiqué de la FFVL

Le 2 juin 2020

Faisant suite à l'annonce du Premier Ministre du 28 mai présentant la stratégie de déconfinement progressive, suivie du [communiqué de presse](#) de la ministre des sports, puis de la parution, le 1^{er} juin, du nouveau [décret d'application 2020-663](#), la fédération fait cet état des lieux sur l'évolution liée à nos pratiques Delta, Parapente, Cerf-Volant, Boomerang et Kite, toutes disciplines :

Ce qui change à partir du 2 juin, jusqu'au 21 juin 2020 :

- La règle des 100 km est levée, chacun est libre de se déplacer sur le territoire national.
- Pour la reprise du classement de la CFD de Delta et Parapente, les commissions Compétition ont décidé que la prise en compte des déclarations pouvait recommencer à partir du 3 juin.
- Pour nos activités en lien avec les lacs et les plages, notamment le kitesurf, il n'y a plus de restriction à partir du 2 juin, la pratique sera donc soumise aux autorisations locales usuelles.

Ce qui ne change pas pour le moment, et en attendant le 21 juin :

- Les rassemblements dans les espaces publics restent limités à 10 personnes. Nous devons donc limiter à ce nombre, et en toutes circonstances nos actions fédérales organisées (stages formations, compétitions et événements de clubs...). Si cette contrainte était levée au 21 juin, nous pourrions reprendre une activité fédérale presque complète.
- L'activité biplace de loisir n'est pas autorisée.

En négociation actuellement :

La Fédération va tenter de clarifier la situation pour les biplaces professionnels en mettant en avant la nécessité économique de reprise d'activité. Nous essayons d'obtenir cette clarification le plus vite possible, la question est déjà posée depuis une semaine.

Nous demandons une précision sur la règle sur les transports dans les bus 9 places.

Ces réponses seront apportées dans la fiche « Vol Libre » du [guide des sports du Ministère](#). Avec ces informations, que nous espérons connaître dans les 48 heures, les fiches FFVL de reprise de l'ensemble de nos activités vont être mises à jour ([ici](#)) pour la période du 2 juin au 21 juin 2020.